



labellisé Lycée des Métiers

LYCEE

A CONSERVER
par la famille

BAC PRO
BAC TECHNO

TARIFS ANNUELS 2020 - 2021

CATEGORIE	A	B	C
Quotient familial	> 9000 €	> 6000 €	< 6000 €
Contribution familiale	827 €	609 €	363 €
+			
Demi-pension ET/OU	1 166 €	1 141 €	1 090 €
Pension	3 834 €	3 410 €	3 094 €

Frais ANNEXES:

50 €uros : Frais de reprographie + Ecole Directe
200 €uros : Location de la tablette

**TARIFS POUR LES ELEVES EXTERNES devant prendre un repas
lorsqu'ils sont en service le midi ou le soir**

2HR/1HR/THR :
402 €

2BP :
377 €

1BP/TBP :
178 €

- Cotisation APEL : souscription volontaire 20 € par famille.
- Les frais de contribution familiale sont dus pour chaque élève. A ceux-ci s'ajoutent éventuellement les frais de demi-pension ou de pension.
- Le tarif A est appliqué d'office en cas d'absence de réponse au document établissant le quotient familial.
- Un tarif "famille nombreuse" est appliqué pour les familles de trois enfants ou plus, scolarisés à SAINT-MARTIN (Explication sur la feuille "Détermination du quotient familial").

Le tarif annuel est dû intégralement quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Il comprend les absences pour les périodes de sorties scolaires ou de stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ce motif.

POUR INFORMATION - FRAIS SPECIFIQUES (TARIFS RENTREE 2019 / 2020)

LA TENUE PROFESSIONNELLE = 200 €
L'UNIFORME = 160€

Une date de prises de mesures vous sera communiquée en juin afin de commander ces tenues chez notre fournisseur. (Paiement possible en 3 fois)

ACHAT Malette de couteaux (Tarifs 2019/2020)

1ER Bac Techno = 210 €
1 Pro Cuisine = 200 €
1 Pro Service et Comm. = 80 €

Payable en 3 Fois
Commande en Juillet

FACTURATION

Début septembre, les familles recevront la facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe.**

REGLEMENT

Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités réparties du 8 septembre 2020 au 8 juin 2021.

LE COUT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Contribution des familles (1)	<input type="text"/>
Demi-pension (1) ou Pension (1) ou externat	<input type="text"/>
Frais annexes	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>

(1) Tarif correspondant au quotient familial

CHANGEMENT DE REGIME

La demande de changement de régime doit être adressée par écrit au Chef d'Etablissement deux semaines avant le début du trimestre.

Aucun changement de régime ne peut donc être pris en compte dans le courant du trimestre pour les demi-pensionnaires et les pensionnaires sauf raison majeure justifiant la modification.

REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,90 €.**

Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "Porte-monnaie" cantine.

Le Chef d'Etablissement,

M. Benoît LOUVET